



Belvédère

INFORMATIONS RELATIVES AU PAIEMENT DU COUPON DE L'OBLIGATION A FR0010304782 (OBSAR 2014)

Par effet de la procédure de sauvegarde mise en place le 16 juillet 2008 et prolongée jusqu'au 16 juillet 2009, le paiement de l'ensemble des dettes et des intérêts a été suspendu pendant cette période.

Concernant les OBSAR 2014, Belvédère ne procédera pas, de ce fait, le 11 avril 2009 au versement du coupon annuel par attribution d'obligations B aux porteurs d'obligations A.

Les conditions de reprise du paiement des dettes et des intérêts du groupe feront partie des modalités du plan de sortie de la procédure de sauvegarde qui sera homologué par le Tribunal de Commerce de Dijon.

Comme annoncé, Belvédère travaille activement à la mise en place d'un plan de sortie et soumettra son projet au Tribunal de Commerce le 21 avril prochain.